

BILIEU, CHARANCIEU, CHARAVINES, CHARNÈCLES, CHIRENS, COUBLEVIE, LA BÂTIE-DIMSIN, LA BUISSE, LA MURETTE, LE PIN, MASSIEU, MERLAS, MOIRANS, MONTFERRAT, PALAORS, POMMIERS-LA-PLACETTE, RÉAUMONT, RIVES, TULLINS, SAINT-AUPRE, SAINT-BLAISE-DU-BOIS, SAINT-BUEIL, SAINT-CASSIEN, SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY, SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE, SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, SAINT-PIERRE-DE-RAFFO, SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN, SAINT-PIERRE-DE-VAL, SASSANT,

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019 REPLACEMENT D'UN APPAREIL INDIVIDUEL AU BOIS BÛCHES - PAYS VOIRONNAIS -



Sur le Pays Voironnais, les seuils réglementaires de qualité de l'air sont dépassés de manière récurrente. Le chauffage au bois des particuliers représente près de la moitié des émissions annuelles de particules fines, cette proportion pouvant atteindre 75% en période de grand froid.

Le fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois fait l'objet d'un soutien de l'ADEME et du Pays Voironnais, et s'inscrit dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère de la Région Grenobloise. Il a pour objectif de permettre aux particuliers de remplacer leur appareil non performant de chauffage au bois par une installation performante.

Des dispositifs comparables sont mis en place par la Communauté de Communes Le Grésivaudan et par Grenoble-Alpes Métropole.

### ➤ PRÉCISIONS IMPORTANTES :

☞ Un seul dossier sera accepté par an et par foyer fiscal.

☞ Les travaux de pose et de tubage doivent être obligatoirement réalisés par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QUALIBOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT ENR Bois.

☞ La demande de subvention doit intervenir **AVANT** le démarrage des travaux et avant toute dépense liée à ce projet.

☞ Le montant de l'aide accordée par le Pays Voironnais pour le remplacement des appareils de chauffage au bois est de **400 €** auquel peut s'ajouter une bonification de 400 € sous conditions de revenu (soit un total de 800 €). L'aide porte sur l'acquisition de l'appareil de chauffage au bois ainsi que les travaux nécessaires<sup>1</sup>.

☞ L'aide du Pays Voironnais peut être annulée si le démarrage de l'opération n'est pas intervenu dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la subvention.

☞ Cette aide est cumulable avec le crédit d'impôt de la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro, mais n'est pas cumulable avec les certificats d'économie d'énergie.

<sup>1</sup> Le montant de l'aide est plafonné à 50% des dépenses éligibles, 70% en cas de prime bonifiée.

## ➔ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE :

☞ **BÉNÉFICIAIRES** : Propriétaire occupant ou bailleur ayant un projet de remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière...) ou d'un foyer ouvert dans son logement situé sur l'une des 31 communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Le bénéficiaire s'engage à faire détruire son ancien appareil de chauffage au bois.

☞ **MATÉRIEL ÉLIGIBLE** : Système de chauffage au bois labellisé Flamme Verte 7 étoiles (<http://www.flammeverte.org/appareils>) ou de performances équivalentes (se rendre sur le site <http://www.ademe.fr> et faire la recherche « registre NFV » ou en cliquant sur le lien <http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaaleur/dossier/bois-biomasse/bois-energie-qualite-lair#registres>). L'équivalence au label Flamme verte 7 étoiles est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. Merci de contacter l'AGEDEN pour plus de renseignements (Tél. 04-76-23-53-50).

☞ **INSTALLATEUR** : Installateur qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QUALIBOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT ENR Bois. (*Retrouvez la liste des installateurs qualifiés sur : <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>*).

### ☞ AIDE BONIFIÉE :

Si le revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition est inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous, le montant de l'aide est bonifié à 800 €.

Nombre de personnes du ménage	1	2	3	4	5	Par personne en plus
Revenu fiscal de référence	18 960 €	27 729 €	33 346 €	38 958 €	44 592 €	5 617 €

## ❶ DEMANDE DE SUBVENTION (1<sup>ère</sup> étape) :

**Votre demande d'aide devra comprendre les pièces suivantes :**

- Une lettre de sollicitation adressée au Président de la Communauté du Pays Voironnais, exposant vos motivations pour remplacer votre appareil.
- Une copie complète du dernier avis d'imposition, même si vous ne pouvez prétendre à l'aide bonifiée de 800€.
- Un justificatif de propriété : copie de votre taxe foncière et copie de votre taxe d'habitation (copie de la première et dernière page de la taxe d'habitation). Si vous êtes nouvel arrivant, faire parvenir une copie de l'acte notarié ou bail.
- Un devis détaillé relatif aux travaux envisagés et établi à votre nom.
- Le formulaire de demande de subvention ci-après complété et signé.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) strictement conforme à l'identité du demandeur figurant sur le formulaire, le devis et le justificatif de résidence principale. L'adresse postale indiquée sur le RIB doit être identique à celle du projet.
- Une photo de l'appareil de chauffage à remplacer, en fonctionnement, et en plan large afin de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.
- Le questionnaire obligatoire complété par vos soins.

→ **Une fois votre dossier accepté par le Pays Voironnais, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé, sous un mois, vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.**

## ❷ DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION (2<sup>e</sup> étape):

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de nous faire parvenir les documents suivants :

- La facture certifiée acquittée de l'installateur indiquant explicitement le temps de travail et le coût horaire. (différencier le coût de la main d'œuvre de la fourniture)
- L'attestation de fin de travaux dûment complétée et signée.
- Une attestation d'élimination de l'ancien appareil (CERFA 14012-01 à demander à votre installateur ou certificat de dépôt en déchèterie du Pays Voironnais) ou, dans le cas d'un remplacement de foyer ouvert : un certificat sur l'honneur attestant le remplacement du foyer ouvert (mise hors d'usage).
- Une photo illustrant la réalisation des travaux. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.

→ **Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et vérification) de ces documents.**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019  
REMPLACEMENT D'UN APPAREIL INDIVIDUEL AU BOIS BÛCHES**



**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR MAÎTRE D'OUVRAGE**

Nom et prénom : .....  
Nombre de personnes composant le ménage : 1  2  3  4  5  Plus de 5 : .....  
Revenu Fiscal de référence : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....

**LE BÂTIMENT CONSIDÉRÉ (A remplir dans le cas d'un propriétaire bailleur)**

Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

**L'INSTALLATEUR**

Nom : ..... Prénom : .....  
Raison sociale : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
N° qualification RGE : .....

**LE SYSTEME DE CHAUFFAGE AU BOIS REMPLACÉ ET INSTALLÉ**

Type de matériel remplacé : .....  
Année d'acquisition du matériel remplacé (antérieur à 2002) : .....  
Type de matériel installé : .....  
Marque / modèle : .....  
Labellisation Flamme Verte 7\* : oui  équivalent   
Puissance nominale du matériel installé (en kW) : .....  
Émissions de monoxyde de carbone à 13% d'O2 (en %) : .....  
Rendement (en %) : .....  
Coût du matériel HT : .....  
Coût de la main d'œuvre HT : .....

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

☞ Je m'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (*bois sec, non traité*).

☞ Je reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation.

☞ J'accepte le principe de visite sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

☞ Je m'engage à ce que les travaux n'aient pas démarré avant la validation technique du dossier (Attention : la facture de fin de travaux ne devra pas être éditée avant la réception du courrier d'attribution envoyé par voie postale).

☞ J'accepte d'être contacté(e) en vue d'une communication et d'un témoignage sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :  oui  non

☞ Je m'engage à éliminer mon ancien appareil (obligatoire, excepté dans le cas d'une cheminée ouverte) (case à cocher) :

en le remettant à l'entreprise qui a réalisé les travaux, en vue de son élimination (remise d'une attestation CERFA 14012-01 ou le certificat de dépôt en déchèterie par l'entreprise),

en le déposant moi-même en déchetterie (fournir alors un certificat de dépôt dûment rempli et tamponné).

**En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de cette aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.**

**Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.**

**Le demandeur – maître d'ouvrage**

*Daté et signé*

L'aide au remplacement d'un appareil individuel au bois bûche est financée par la Communauté du Pays Voironnais et l'ADEME. Les données collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs, uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dispositif.

Votre interlocuteur mandaté par la Communauté du Pays Voironnais est L'ASSOCIATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE (AGEDEN).

**Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux, à :**

### **AGEDEN**

(Aides Pays Voironnais)

**14, avenue Benoît Frachon**

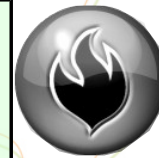
**38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES**

**Mail : [aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)**



**Renseignements : 04 76 23 53 50 ou [aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)**

**QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE**  
**REPLACEMENT D'UN APPAREIL INDIVIDUEL AU BOIS BÛCHES**  
**- PAYS VOIRONNAIS -**



**➔ VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT :**

**☞ Situation professionnelle :**

**Du demandeur :**  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé  Ouvrier  Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité

**Du conjoint :**  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé  Ouvrier  Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité

**☞ Age :**  18 à 24 ans  25 à 34 ans  35 à 49 ans  50 à 64 ans  65 ans et plus

**☞ Nombre de personnes constituant le ménage :** .....

**☞ Nature du logement :**  Maison avec jardin  Maison sans jardin  Appartement

**☞ Surface chauffée du logement :** .....m2

**☞ Période de construction :**  avant 1949  1949 – 1975  1975-1990  1990-2005  
 après 2005

**☞ Travaux d'isolation depuis 2005 :**  Toiture  Façade  Plancher bas  Remplacement menuiseries

**☞ Classe énergétique du logement (si connue) :** .....

**☞ Occupation du logement :**  Propriétaire occupant  Propriétaire bailleur  
 Occupant à titre gratuit

**➔ VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE :**

**☞ Matériel remplacé :**  Foyer ouvert  Insert/ foyer fermé  Poêle  Cuisinière  
 Chaudière

**☞ Type d'usage de l'ancien matériel :**  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  
 Plaisir / agrément

**☞ Fréquence d'utilisation :**  Tous les jours  3 à 4 jours /semaine  1 à 2 jours /semaine  
 1 à 3 jours / mois  Moins souvent  Jamais

**☞ Période d'utilisation :**  Le matin  En soirée  En intersaison  
 La journée  La nuit  Lorsqu'il fait très froid

**☞ Année d'installation :**  < 1990  1990 – 1996  1996 – 2002  > 2002

**☞ Type de combustible :**  Bois bûche  Bois de récupération, précisez .....  
 Granulés / pellets  Autre : .....



- ☞ **Quantité de bois consommée par an** : .....unité : ..... (1 stère= 1m<sup>3</sup> de bûches en 1m, 0,8 m<sup>3</sup> en 50cm, 0.7 m<sup>3</sup> en 33 cm)
- ☞ **Approvisionnement** :  Personnel / gratuit  Producteur indépendant  Point de vente non spécialisé  Autre : .....
- ☞ **Origine du bois** :  marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B)  Rhône-Alpes hors RA2B  
 France hors Rhône -Alpes  Hors France  Ne sait pas
- ☞ **Stockage du bois** :  à l'intérieur  sous abris  sans abris
- ☞ **Durée de séchage du bois** :  < 1 an  1 – 2 ans  > 2 ans
- ☞ **Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ?** :  résineux  feuillus  les deux
- ☞ **Le ramonage de votre installation est-il fait** :  Par vous-même  Par un professionnel
- ☞ **Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ?** :  1 fois tous les 2 ans  1 fois par an  
 2 fois par an  Autre, à préciser : .....

### ☞ VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS :

- ☞ **Nouveau matériel** :  Insert cheminée  Poêle  Poêle de masse  Cuisinière  
 Poêle hydro  Chaudière
- ☞ **Type de combustible** :  Bois bûche  Granulés / pellets  Autre : .....
- ☞ **Type d'usage du nouveau matériel** :  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  
 Plaisir / agrément
- ☞ **Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?** :   
 Améliorer la qualité de l'air de mon logement  Économiser du bois / de l'énergie  Gagner en confort / chaleur  Améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement)  
 Autre : .....
- ☞ **Comment avez-vous connu cette aide ?**
- Presse locale  Installateur  Pays Voironnais  AGEDEN  Mairie  « Bouche à oreille »
- Notaire / Besoin de mise en conformité  Site Internet, lequel : .....
- Autre : .....